

ARRÊTE N°22-207

Relatif à l'occupation du domaine public et à la circulation des véhicules Rue des Marronniers à PLESCOP à compter du mercredi 14 septembre 2022 à l'occasion de travaux au n°7 de la rue par l'Ets nature énergies

Le Maire de la commune de PLESCOP _____

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code la Sécurité Intérieure,

Vu le Code la Voirie routière,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande formulée par E-mail (nature-energies.vannes@orange.fr) par Sophie CROVETTO NICOLAS de l'Ets nature énergies en date du mercredi 31 août 2022,

Vu l'avis des différents services concernés,

Considérant la nécessité de régler l'occupation du domaine public et la circulation des véhicules Rue des Marronniers à PLESCOP à compter du mercredi 14 septembre 2022 à l'occasion de travaux au n°7 par l'Ets requérante.

ARRÊTE :

A compter du mercredi 14 septembre 2022 jusqu'à la fin des travaux (prévision de fin de travaux : jeudi 15 septembre 2022), Rue des Marronniers (à hauteur du n°7) :

Occupation du domaine public

Article 1. L'Ets nature énergies sera autorisée à occuper le domaine public communal sous sa responsabilité.

Circulation

Article 2. La circulation sera fermée à l'entrée Rue des Marronniers (à hauteur de la zone de travaux).

Les véhicules circulant Rue des Marronniers et Rue Alain Le Grand devront emprunter la Rue Alain Barbetorte ou la Rue Anne De Bretagne.

Signalétique

Article 3. En vue d'assurer l'exécution du présent arrêté, les mesures de signalisation nécessaires seront prises :

- Par le service Voirie des Services Techniques municipaux de la mairie de PLESCOP (occupation du domaine public et circulation) et sous sa responsabilité.

Application

Article 4. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par Procès-Verbaux et poursuivies conformément à la loi.